

Subvention catalyseur
Dre Karen Mann
sur la recherche en
éducation médicale



FAQ

- 1. Qui est admissible?** Les résidents affiliés inscrits dans un programme de résidence agréé par le Collège royal et les Associés qui sont en début de carrière en tant qu'éducateurs cliniciens et chercheurs en éducation médicale peuvent présenter une demande. Par « début de carrière », au moment où la demande est présentée, on entend :
 - occuper un premier poste universitaire (p. ex., poste d'enseignant) depuis cinq ans (60 mois) au plus;
 - avoir publié un nombre limité (maximum 3) de projets de recherche en éducation médicale, à titre d'auteur principal ou de corédacteur;
 - n'avoir reçu aucune subvention antérieure (nationale ou intramurale) dont le montant cumulé dépasse la somme de la subvention actuelle (soit 30 000 \$).
- 2. J'ai déjà reçu du financement. Suis-je admissible?** Une personne qui bénéficie déjà de fonds du Collège royal (une subvention ouverte et active) ne peut pas présenter une demande dans le cadre de la Subvention catalyseur Dre Karen Mann sur la recherche en éducation médicale. Elle peut toutefois être le mentor du demandeur. Le demandeur principal ne doit pas avoir reçu de financement en éducation médicale qui dépasse le montant de la subvention actuelle (30 000 \$).
- 3. Qu'est-ce que la Subvention catalyseur Dre Karen Mann sur la recherche en éducation médicale?** Lancée au printemps 2018, la Subvention catalyseur Dre Karen Mann sur la recherche en éducation médicale s'adresse aux résidents affiliés du Collège royal et aux éducateurs cliniciens en début de carrière pour les inciter à entreprendre des recherches en éducation médicale grâce au mentorat.
- 4. À quoi la subvention peut-elle servir?** Elle offre un financement annuel pouvant atteindre 30 000 \$ à une personne et à son mentor dans le cadre de projets de recherche ou d'évaluation d'un an ou deux. Elle inclut une allocation couvrant les déplacements du demandeur principal et de son mentor afin qu'ils puissent présenter leurs résultats de recherche à une conférence du Collège royal.
- 5. Comment les fonds sont-ils déboursés?** Pour les projets d'un an, un montant équivalent à 75 pour cent de la subvention est versé au début du projet et 25 pour cent à la réception d'un rapport final au terme du projet. Les projets dont le financement est prévu pour deux ans reçoivent les fonds de la deuxième année sur réception d'un rapport satisfaisant à mi-parcours du projet. Le rapport final doit être transmis au coordonnateur des subventions de recherche en éducation, Unité de la recherche, Collège royal.
- 6. Comment le lauréat sera-t-il sélectionné?** Le Comité des subventions de recherche en éducation du Collège royal et un groupe d'érudits et de chercheurs en éducation médicale évaluent les propositions et choisissent les candidats retenus. La sélection repose sur la rigueur scientifique et la clarté de la proposition, sur la pertinence de la proposition par rapport à l'objectif de la subvention, ainsi que sur la compétence du mentor.

- 7. Combien de subventions seront versées chaque année et quelle en sera la durée?** Une subvention est accordée chaque année. Elle s'applique aux projets d'un an ou deux.
- 8. Je pratique depuis des années, mais j'en suis à mes débuts en recherche en éducation médicale. Puis-je faire une demande?** Un membre du corps professoral sénior qui effectue une transition vers la recherche en éducation médicale depuis une autre discipline peut présenter une demande à condition de ne pas avoir publié plus de trois articles sur la recherche en éducation médicale ni reçu plus de 30 000 \$ en financement de la recherche dans ce domaine à ce jour.
- 9. Je ne suis pas résident affilié. Puis-je faire une demande?** Non. Pour être admissible, vous devez être un résident affilié (ou un Associé en règle). C'est facile et gratuit de devenir résident affilié, et cela donne droit à de nombreux avantages du Collège royal, comme accumuler durant la résidence les crédits pour satisfaire aux exigences en matière de développement professionnel continu (DPC) après la certification. Pour présenter une demande, cliquez [ici](#).
- 10. Comment présenter une demande?** Les candidats doivent envoyer leur formulaire officiel de demande dûment rempli à KManncatalyst@royalcollege.ca. Tous les documents à l'appui doivent être soumis dans **un seul document PDF**, dans l'ordre précisé sur le formulaire de demande.
- 11. Combien de pages ma proposition devrait-elle comporter?** La description du projet ne doit pas excéder cinq pages (police de caractères minimale de 11 points). Toutefois, les candidats peuvent inclure des annexes pertinentes pour appuyer la description de leur projet. Le nombre de pages permises pour les annexes est illimité. On demande également aux candidats de joindre les instruments de recherche qui seront utilisés dans le cadre du projet de recherche, dans la mesure où ces instruments sont disponibles au moment de la demande. Les instruments de recherche devraient être joints à la proposition sous forme d'annexes distinctes et ne seront pas inclus dans la description de projet de cinq pages. Les curriculum vitae du chercheur principal et du mentor désigné ne doivent pas excéder quatre pages respectivement (police de caractères minimale de 11 points).
- 12. Que faire si je n'ai pas de mentor?** Vous devez désigner un mentor dans votre demande.
- 13. Puis-je soumettre plus d'une proposition de projet au Collège royal?** Oui, vous pouvez soumettre plus d'une proposition pour le même concours de subvention ou dans le cadre d'un autre concours de subvention, mais vous ne pouvez pas soumettre la même proposition à divers concours de subvention. Vous ne pouvez bénéficier en tout temps que d'une seule subvention de recherche ouverte et active.
- 14. Si je reçois cette subvention, quelles seront mes obligations et mes responsabilités à l'égard du Collège royal?** Au terme des projets d'un an, un rapport final doit être soumis au Collège royal. Dans le cadre des projets de deux ans, il faut présenter un rapport satisfaisant à mi-parcours du projet ainsi qu'un rapport final. Les rapports finaux doivent être transmis au coordonnateur des subventions de recherche en éducation, Unité de la recherche, Collège royal. On s'attend à ce que les résultats de recherche soient présentés et publiés. Le soutien financier du « Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada » doit être souligné dans toutes les publications découlant de cette subvention.
- 15. Qui était la Dre Karen Mann?** Cette subvention est versée en l'honneur de la Dre Karen Mann, qui était une éducatrice passionnée, une érudite et un mentor. Sa contribution remarquable à l'éducation médicale, principalement en offrant du mentorat et du soutien aux jeunes chercheurs, a été déterminante dans la carrière de nombreux érudits canadiens, en plus d'avoir grandement contribué à la force de la recherche en éducation médicale au

Canada. La Dre Mann, qui est décédée subitement en 2016, a grandement contribué aux activités du Collège royal, notamment au sein du Comité des subventions de recherche en éducation, et à la définition des rôles CanMEDS. Ses efforts sans relâche auprès du Collège royal et de la communauté de l'éducation médicale ont inspiré la création de cette nouvelle subvention prestigieuse.